

« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

## **Titre**

*Elus professionnels et élus bénévoles dans l'espace politique local*

## **Auteur**

Michel Koebel

## **Résumé**

Cette communication rend compte d'un vaste travail en cours destiné à comprendre le processus de professionnalisation des élus locaux en France. Il s'appuie d'un côté sur une analyse de statistiques nationales sur les élus locaux (conseillers municipaux, maires, conseillers généraux et régionaux à partir des CSP) et de l'autre sur une analyse plus approfondie des élus locaux de Champagne-Ardenne (CSP et cumul de mandats cumulables notamment, ainsi qu'une dizaine d'entretiens approfondis). L'objectif est d'approcher le processus de professionnalisation d'un élu : à partir de quels indices peut-on parler de profession ? Quels sont les élus pour qui le cumul des indemnités suffit à "vivre de la politique" ? Quels sont les autres caractéristiques qui contribuent à professionnaliser un élu ? Peut-on parler d'élus bénévoles (dans les communes rurales par exemple, ou dans le cas des conseillers municipaux "ordinaires" ? Quels sont les effets de la professionnalisation d'une partie des élus (celle qui dispose en définitive du pouvoir le plus étendu) sur leur capacité à représenter l'ensemble des habitants d'un territoire (que l'on peut parfois qualifier de "clientèle" de l'élu) ?

## **Communication**

Cette communication rend compte d'un travail en cours. Ce travail a commencé au cours des années 1980.

Ma première approche des élus locaux a été marquée par une première activité professionnelle stable, celle d'employé municipal contractuel dans une mairie récemment conquise par un militant du parti socialiste : j'ai été amené à rencontrer des élus régulièrement pour rendre compte et débattre de mon action en tant qu'animateur de rue dans des quartiers HLM. Dans cette perspective, les élus étaient avant tout des employeurs et des décideurs.

Ma seconde approche fut liée aux études de sociologie que je poursuivais parallèlement à cet investissement professionnel ; une analyse d'abord empirique de ce que je voyais du travail des élus, de la politique qu'ils menaient et des actions qu'ils entreprenaient, depuis le poste d'observation particulier d'employé municipal, puis des approches plus construites et plus problématisées, des enquêtes quantitatives et qualitatives, une approche beaucoup plus critique, alors que je m'éloignais professionnellement de la collectivité pour rejoindre une autre administration publique (Jeunesse et Sports, par concours), mais dans un autre département. Toutes les études étaient alors centrées sur une action municipale particulière : les conseils municipaux d'enfants, la commune dans laquelle je travaillais ayant été longtemps considérée comme le « berceau » des conseils d'enfants en France. Ce fut notamment l'objet de mon mémoire de diplôme d'étude approfondie en sociologie, où je me suis intéressé plus aux acteurs de l'ombre, aux « coulisses » de ces structures municipales qui mettaient en scène des enfants.

C'est au cours du travail de thèse que j'ai progressivement pris conscience que mon objet d'étude, depuis le début, n'était pas une simple action municipale parmi d'autres, mais que ce que j'étudiais était le champ politique lui-même, dans sa version locale. Les conseils de jeunes n'étaient qu'un prétexte – beau prétexte parce que allégorie du fonctionnement des élus « adultes » et moyen détourné pour affronter – pour comprendre le pouvoir local. C'est donc l'espace politique local qui fut dès lors mon objet d'étude, et plus particulièrement les modes d'accès au pouvoir, de conquête et de maintien, les ressources nécessaires pour y parvenir. Je me suis intéressé aux phénomènes

« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

démocratiques qui s'y développent, tant ceux liés au phénomène de délégation par les élections que les autres formes mises en œuvre par les élus au cours de leur mandat : référendums locaux et consultations diverses, enquêtes publiques, réunions de quartier, commissions extra-municipales, conseils de jeunes, d'anciens, de sages, d'étrangers, etc.

Parallèlement à ce travail, j'ai régulièrement côtoyé des élus locaux en tant que conseiller d'une administration publique : je participais à de nombreuses réunions, formelles (comités de pilotage divers) ou informelles (préparation de projets locaux) ; j'ai organisé plusieurs colloques auxquels participaient de nombreux élus (surtout issus de municipalités) ; j'ai également côtoyé dans mon entourage professionnel des collègues ayant pris des responsabilités électives (maires, adjoints), ce qui m'a permis d'approcher d'une autre façon encore l'activité des élus locaux. Au cours de la thèse elle-même, j'ai réalisé 75 entretiens approfondis avec des acteurs politiques locaux de la région Alsace.

Après la thèse, j'ai opéré une reconversion professionnelle par concours pour intégrer l'Université de Reims Champagne Ardenne en tant que maître de conférences en sociologie, et en particulier le laboratoire « Analyse et Evaluation des Professionnalisations » (Equipe d'accueil 3313), seul laboratoire de sociologie à Reims. La problématique centrale de ce laboratoire étant centré sur le processus de professionnalisation, j'ai logiquement concentré mes investigations et mon axe de recherche vers la professionnalisation des élites politiques locales. Chaque contrat de recherche auquel j'ai participé me permettait de compléter mon étude des élus locaux à travers divers objets liés à ces contrats.

La présente communication fait ainsi le point sur tout ce travail, entrepris il y a plus de vingt ans et qui se concentre aujourd'hui sur le processus de professionnalisation des élus locaux.

Dans mon approche de l'espace politique local, j'utilise la théorie du champ de Pierre Bourdieu, et en particulier l'analyse du champ politique qu'il a développée dans plusieurs articles et ouvrages parus entre 1977 et 2000<sup>1</sup>. Tout espace n'est pas un champ, mais choisir de parler d'espace local et non de *champ local* signifie clairement que les caractéristiques actuelles de l'espace local, ses institutions, ses luttes de pouvoir, son histoire, ne suffisent pas à constituer ce que Bourdieu appelle un champ, c'est-à-dire, en particulier, un espace structuré *autonome* : en effet, cet espace fait partie intégrante de logiques plus vastes qui le dépassent et qui, de ce fait, s'imposent à lui et le déterminent. Concrètement, si l'on s'en tient aux aspects politiques par exemple, cela signifie que les luttes locales pour le pouvoir politique n'échappent pas aux logiques qui sous-tendent le fonctionnement du champ politique national, même si les logiques propres au champ politique ne s'appliquent pas partout de la même manière ni avec la même force : on ne peut en effet analyser de la même manière une élection dans une grande ville (qui obéit le plus souvent à des logiques politiques nationales) et une élection dans un petit village (où la plupart des candidats ne sont pas des professionnels de la politique). Mais cela veut dire aussi que l'acquisition progressive de pouvoir au niveau local débouche presque inmanquablement sur des velléités d'accession aux instances de pouvoir nationales ou internationales ainsi qu'à une professionnalisation politique croissante.

« Entrer en politique, c'est se consacrer à temps complet à une nouvelle activité. C'est quitter son milieu d'origine pour investir toute son énergie dans un nouvel univers social soumis à ses lois propres. (...) La maladie, la vieillesse avancée, ou la mort sont les principales causes d'interruption

---

<sup>1</sup> BOURDIEU (Pierre), " Questions de politique ", Actes de la recherche en sciences sociales, n°16, septembre 1977, pp. 55-89. BOURDIEU (Pierre), " La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique ", Actes de la recherche en sciences sociales, n°36-37, 1981, pp. 3-24. BOURDIEU (Pierre), " La délégation et le fétichisme politique ", Actes de la recherche en sciences sociales, n° 52-53, 1984, pp. 49-55. BOURDIEU (Pierre), *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

« Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

de l'activité politique. » (Gaxie, 2000). Si l'on prenait la définition de Daniel Gaxie au pied de la lettre, seule une faible partie du personnel politique pourrait entrer dans cette catégorie des « professionnels de la politique » : les maires des communes urbaines, certains adjoints de villes importantes, les présidents et certains vice-présidents de conseils régionaux et généraux ou de structures intercommunales, ainsi que les élus qui cumulent plusieurs mandats, notamment les parlementaires ayant également des mandats locaux. Rappelons ici que les responsabilités intercommunales échappent à l'interdiction du cumul des mandats et que, par exemple, la présidence d'une communauté d'agglomération de plus de 100 000 habitants permet d'obtenir une indemnité mensuelle de plus de 5 000 euros (cf. tableau 2 ci-dessous). Il faut cependant savoir aussi que l'on ne peut cumuler les indemnités à l'infini (il existe un plafond).

**Tableau 1. Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2005 (en €)\* (1)**

Taille de la commune	Maire	Adjoint	Conseiller
Moins de 500 hab	618,99	240,31	(2)
De 500 à 999 hab	1128,75	300,39	
De 1 000 à 3 499 hab	1565,68	600,78	
De 3 500 à 9 999 hab	2002,62	801,05	
De 10 000 à 19 999 hab	2366,73	1001,31	
De 20 000 à 49 999 hab	3277,01	1201,57	
De 50 000 à 99 999 hab	4005,23	1602,09	
De 100 000 à 199 999 hab	5279,63	2403,14	218,47
A partir de 200 000 hab	5279,63	2639,81	218,47

(1) Les indemnités des élus communaux peuvent être majorées dans certains cas, notamment dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton (de respectivement 25, 20 et 15%).

(2) Dans certains cas, de simples conseillers de communes de moins de 100 000 habitants peuvent obtenir une indemnité (le total des indemnités allouées par la commune ne doit pas dépasser un plafond).

**Tableau 2. Indemnités de fonction brutes mensuelles des élus intercommunaux en 2005 (en €)\***

Taille de la collectivité	EPCI à fiscalité propre					Autres EPCI	
	communautés de communes (et autres)		communautés urbaines et d'agglomération			SIVOM, SIVU, etc. (3)	
	président	vice-président	président	vice-président	membre	président	vice-président
Moins de 500 hab	464,22	180,24				172,23	68,82
500 à 999 hab	846,56	225,39				243,59	97,58
1 000 à 3 499 hab	1174,26	450,41				444,22	169,31
3 500 à 9 999 hab	1501,96	600,78				616,44	246,50
10 000 à 19 999 hab	1775,05	751,16				788,67	315,32
20 000 à 49 999 hab	2457,76	900,45	3277,01	1201,57		931,76	372,85
50 000 à 99 999 hab	3003,56	1201,57	4005,23	1602,09		1075,22	430,02
100 000 à 199 999 hab	3959,72	1802,35	5279,63	2403,14	218,47	1290,41	645,21
200 000 à 399 999 hab	3959,72	1979,68	5279,63	2639,81	218,47	1362,14	680,89
A partir de 400 000 hab	3959,72	1979,68	5279,63	2639,81	1019,51	1362,14	680,89

(3) Dans certains types de syndicats (mixtes ouverts), l'indemnité est deux fois moins élevée.

« Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

**Tableau 3. Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers généraux et régionaux en 2005 (en €)\***

	Président	Vice-président	Commission permanente	Conseiller
<b>Conseillers généraux</b>				
Moins de 250 000 hab	5279,62	2039,03	1602,10	1456,45
De 200 000 à 499 999 hab	5279,62	2548,78	2002,62	1820,56
De 500 000 à 999 999 hab	5279,62	3058,54	2403,14	2184,67
De 1 000 000 à 1 249 999 hab	5279,62	3313,42	2603,40	2366,73
1 250 000 hab et plus	5279,62	3568,29	2803,66	2548,78
<b>Conseillers régionaux</b>				
Moins de 1 million d'hab.	5279,62	2039,03	1602,10	1456,45
De 1 million à moins de 2 millions	5279,62	2548,78	2002,62	1820,56
De 2 millions à moins de 3 millions	5279,62	3058,54	2403,14	2184,67
3 millions d'hab. et plus	5279,62	3568,29	2803,66	2548,78

\* Les chiffres de ces trois tableaux proviennent de la DGCL.

Ainsi, seule une minorité d'élus peuvent *vivre de la politique* et pour la politique : ils peuvent alors abandonner (au moins provisoirement) leur profession pour se consacrer à plein temps à leur nouvelle activité. Daniel Gaxie a pu ainsi montrer que les élus qui réussissent à occuper les positions les plus élevées au sein du champ politique – y compris dans l'espace politique local – restent en politique ou font tout pour y rester. Lors des élections législatives par exemple, sauf exceptions historiques, « plus des deux tiers des députés élus sont des députés sortants » (Gaxie, 2000, p. 84).

Les considérations financières – vivre de la politique – ne suffisent pas à expliquer le processus de professionnalisation des élus locaux. L'extension des compétences territoriales, consécutive aux lois de décentralisation, a accru les responsabilités des élus locaux et a complexifié la gestion des affaires locales. La notoriété ne suffit généralement plus à conquérir des postes élevés : des compétences de plus en plus étendues sont désormais nécessaires à l'exercice d'un mandat local. Leur acquisition suppose à la fois du temps et des acquis antérieurs à l'entrée en politique. De ce fait, les candidats ne sont pas sur un pied d'égalité : certaines professions permettent plus que d'autres de se consacrer à un mandat électif ; par le capital scolaire et/ou les compétences qu'elles requièrent, certaines professions sont plus proches que d'autres de ce métier d' élu local en construction, en transformation.

Cette professionnalisation accrue des élites locales intensifie la coupure constatée dans l'analyse des catégories socioprofessionnelles des élus et des effets propres aux différents types de scrutins (Koebel, 2006). Plus la taille de la population représentée est grande, plus l' élu s'éloigne de ses électeurs, du fait de son appartenance sociale mais aussi du fait des caractéristiques des personnes avec qui il passe le plus de temps et/ou qui comptent le plus pour lui (*i.e.* qui ont le plus d'importance politique pour lui). Les rapports qu'il entretient avec les électeurs « ordinaires » sont de plus en plus relayés par des organisations intermédiaires, des groupes de pression, qui ne rassemblent qu'une fraction très restreinte de la population. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles la technique du sondage a connu un tel développement comme moyen relativement économique de connaissance de « l'opinion des habitants » ou de « l'indice de satisfaction » à l'égard d'une personnalité politique. Elle se développe dans les grandes villes et gagne progressivement les villes moyennes. Les élus des petites villes et des communes rurales continuent, pour la plupart, à passer par les réseaux traditionnels de notables locaux pour mieux connaître les attentes de leurs électeurs et les mobiliser le jour venu (celui de l'élection). Certains élus, toujours dans l'objectif de renouer un dialogue avec la

« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

population, ont mis en place divers dispositifs de « participation locale ». Ceux-ci valorisent la figure du maire, revivifient la figure du « notable » et ne remettent pas en cause la séparation instituée entre élus et citoyens ; bien au contraire, ils la préservent en conservant la hiérarchie des positions qui sépare professionnels et profanes de la politique. Dans le débat sur le cumul des mandats – faut-il le rappeler ? – les prises de position favorables à son maintien se sont affirmées au nom de la plus grande proximité des élus « cumulards » avec les citoyens. C'est au moment où les élus locaux brandissent leur plus grande familiarité avec les problèmes des habitants de leur ville que les élections locales se vident de leurs électeurs et que leur taux d'abstention avoisine ceux des élections législatives.

Il est question là des élus locaux qui occupent les positions de pouvoir les plus importantes. Si l'on s'intéresse maintenant à l'autre bout de l'échelle, on s'aperçoit que l'écrasante majorité des élus locaux – c'est-à-dire environ 500 000 élus –, notamment dans les communes rurales, mais aussi dans le cas des simples conseillers municipaux de la quasi totalité des communes de moins de 100 000 habitants, n'obtiennent aucune indemnité pour les fonctions qu'ils occupent. On pourrait les considérer dans cette perspective comme des « bénévoles », ce qui n'entame en rien une autre distinction qui peut être faite entre professionnels et profanes de la politique. Certains pourraient être tentés de les appeler des « militants », mais l'analyse de la réalité de l'engagement des différentes catégories d'élus conduit à penser que les élus « ordinaires » sont dans la plupart des cas des bénévoles plus que des militants. C'est particulièrement vrai pour les communes rurales où la réalisation de projets locaux est le plus souvent tributaires du « bon vouloir » et du travail (non rémunéré) des élus (le personnel municipal est quasiment inexistant). C'est vrai aussi, pour d'autres raisons, dans le cas des communes de plus de 3 500 habitants, pour une partie des élus, en particulier les élus « ordinaires » issus de la liste ayant obtenu la majorité des suffrages (et dont la tête de liste occupe le poste de maire) : certes ils participent au travail des commissions municipales et assistent aux séances du conseil municipal, mais ils y sont dominés par le maire ou ses adjoints et ne peuvent que difficilement et au risque de s'attirer les foudres de leur hiérarchie s'opposer à cette dernière quand leur opinion n'y est pas conforme et s'y oppose (en avril 2006, l'adjoint aux finances du maire de Colmar, considéré comme un « proche du maire », s'est exprimé dans la presse contre un projet soutenu par le maire ; quelques jours plus tard il s'est vu retirer sa délégation d'adjoint). Le cas des élus de l'opposition municipale est différent : ces élus, en petit nombre du fait des règles propres au scrutin particulier des municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants qui donne une prime de 50% des sièges au vainqueur de l'élection, sont virtuellement des maires et des adjoints (si leur liste avait été vainqueur). Même s'il n'ont aucune indemnité pour leur mandat, ils sont dans des positions comparables à ceux qui détiennent le pouvoir. Certains d'entre eux ont même d'autres mandats à leur actif.

La question de « professionnalisation » des élus locaux ne se pose pas dans les mêmes termes que dans d'autres secteurs de la vie sociale ou dans d'autres groupes professionnels. En effet, les élus politiques ne sont pas considérés *a priori* comme des professionnels (ni au niveau local, ni au niveau national d'ailleurs).

Par exemple : au niveau local, aucune formation spécifique ne conduit à cette profession. La première raison en est que l' élu politique n'est pas considéré comme un professionnel. On ne veut pas le considérer comme tel parce que son statut est perpétuellement remis en cause lors des échéances électorales. Même des écoles comme l'ENA ou les instituts de science politique ne conduisent qu'un faible partie de leurs effectifs à exercer des mandats politiques. Ce faisant, on maintient une certaine ambiguïté et on maintient une inégalité d'accès aux fonctions politiques, puisque ce sont d'autres éléments qui prendront une importance dans cet accès. Il existe diverses formations à l'intérieur des partis politiques et de quelques associations militantes, mais elles s'adressent plus aux élus pour parfaire leurs compétences.

« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

L'espace politique local compte un certain nombre de professionnels à qui l'on pourrait appliquer l'une ou l'autre approche (fonctionnaliste, interactionniste...) des processus de professionnalisation. On peut citer parmi eux : les professionnels de la communication et du conseil en politique (conseillers en image, membres de cabinets des collectivités territoriales, journalistes politiques régionaux, responsables d'instituts régionaux de sondage d'opinion ou de cabinets d'expertise...), les permanents de partis politiques ou les attachés parlementaires d'élus locaux (rappelons que plus de 80% des parlementaires en France ont un mandat local) ; on pourrait y rattacher à la limite les emplois fonctionnels de la fonction publique territoriale (les directeurs généraux des services et leurs adjoints, les directeurs des services techniques et leurs adjoints), caractérisés par le fait qu'ils peuvent être remplacés à tout moment par le chef de l'exécutif local en cas d'incompatibilité. Cette dernière catégorie est la plus nombreuse (environ 10 000 en France) au regard des autres, beaucoup plus caractéristiques des professionnels de la politique, mais aussi beaucoup plus rares en comparaison avec leur nombre dans les instances nationales.

Même si ces professionnels de la politique ont leur importance (une partie des élus politiques en sont d'ailleurs issus), les processus de professionnalisation dont il est question ici ne les concerne pas directement.

Nous nous intéresserons spécifiquement aux élus locaux et, parmi eux, à une frange particulière de cette catégorie, la plus élevée dans la hiérarchie politique locale (la plus dotée en capital politique), la plus indemnisée, celle qui cumule le plus de mandats (c'est-à-dire qui maximise les chances de conserver à long terme une place dans le champ politique. Ces élus peuvent, sous un certain angle, être considérés comme des professionnels de la politique, et ont suivi une trajectoire dont certains aspects peuvent être conçus comme un processus de professionnalisation. En effet, l'exercice d'un mandat électif, en particulier lorsque l'on est chef de l'exécutif ou proche de cette position, suppose la possession – et donc l'acquisition – d'un certain nombre de compétences et la mobilisation d'un certain nombre de ressources.

La difficulté réside dans le fait que ces compétences et ces ressources ne sont pas définies de manière stricte et ne constituent pas des conditions nécessaires et suffisantes pour accéder à ces positions de pouvoir : elles ne font l'objet d'aucune évaluation chez les élus ou chez les candidats, on ne cherche pas à ce que chaque candidat ou chaque citoyen ait un « socle de connaissances » qui lui permettent d'exercer son mandat. L'élection est une forme de consécration du pouvoir qui est fondée sur le crédit que les électeurs portent à tel ou tel candidat, à tel ou tel parti qu'il semble incarner, à la confiance qu'ils ont en leur prétention à les représenter pour gérer un territoire et les activités qui s'y développent, à régler les problèmes collectifs qui s'y posent, etc. Les capacités réelles ne sont pas évaluées *a priori*, et celles exercées par l'élu ou l'équipe sortante ne le sont finalement que très peu, compte tenu des difficultés pour les citoyens ordinaires à accéder aux éléments qui permettraient de se rendre compte de ces capacités en exercice. En dehors de quelques cas particuliers d'incapacité notoire – notoire parce que étalée au grand public par les médias lorsque éclate une « affaire » –, les informations diffusées aux électeurs proviennent soit d'un magazine municipal entièrement aux mains des élus au pouvoir – et donc largement manipulable et fortement instrumentalisé –, soit de la presse locale qui est en partie inféodée aux élus au pouvoir<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> « Le métier de journaliste obéit aux lois du marché de l'édition (et notamment à des impératifs économiques) qui lui imposent, non seulement de citer les grands et petits édiles locaux, d'y associer des photos où les membres de la communauté locale peuvent se reconnaître et être reconnus du plus grand nombre, mais aussi de privilégier l'extraordinaire sur l'ordinaire, le sensationnel sur la routine (ce qui pourrait d'ailleurs inciter à révéler de grands et petits scandales municipaux...). En fait, un journaliste local ne peut se permettre, ni de s'opposer durablement à la majorité municipale – représentant la majorité des électeurs de son territoire d'investigation, elle représente souvent aussi la majorité des lecteurs de son aire de diffusion –, ni de se présenter publiquement comme trop inféodé au pouvoir local. C'est dans cette marge de

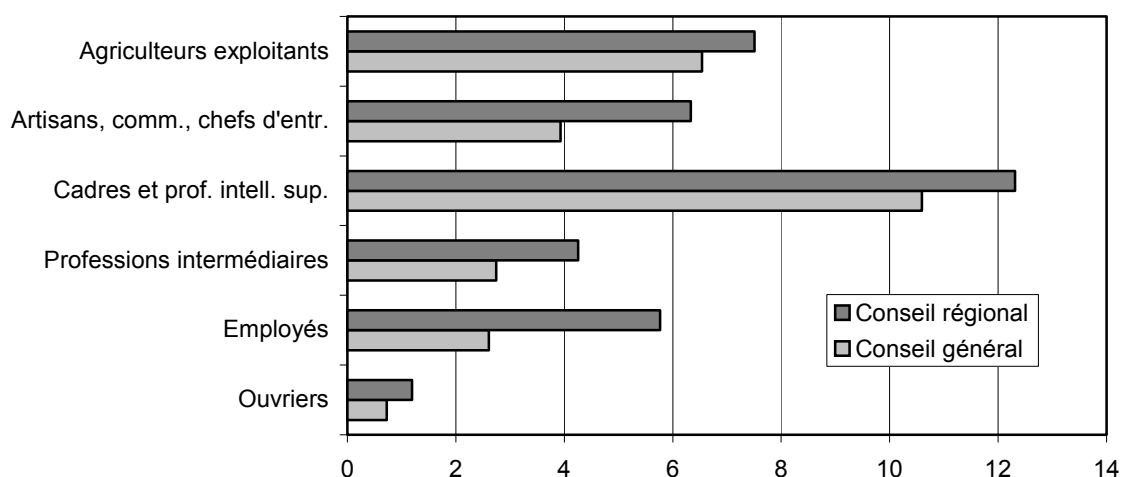
« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

et dont l'information est déformée par les logiques – notamment économiques – propres aux médias, soit encore par les élus de l'opposition, dont le discours est le plus souvent suspecté, avant même qu'il soit prononcé, d'être ce qu'il paraît être structurellement, un discours d'opposition, et discrédité de ce fait-même. L'accès aux informations pour le citoyen ordinaire, même s'il semble avoir fait l'objet de grandes améliorations dans les lois de décentralisation, se heurte à la méfiance des fonctionnaires territoriaux, par un effet d'autocensure, par des réactions de défense ou de protection propres à toute organisation, ou parfois par de réelles pressions exercées par des élus. Les capacités de contrôle de l'information et de la communication fait d'ailleurs partie des compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat et à la conservation du pouvoir.

Quelles sont les autres compétences repérables chez les élus locaux et qui contribuent au caractère « professionnel » de leur fonction ?

Grâce à une analyse des catégories socioprofessionnelles des candidats et des élus, en fonction de la taille de la collectivité, on peut déjà s'apercevoir que certaines catégories de la population se présentent moins souvent que d'autres et sont moins souvent élues que d'autres – les ouvriers et les employés, par rapport aux cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) ; les femmes par rapport aux hommes, malgré la loi sur la parité –, et que, plus les positions de pouvoir deviennent importantes (avec la taille de la collectivité et la position dans la hiérarchie des élus d'une même collectivité), plus on a de chances de trouver des représentants du pôle le plus élevé de la hiérarchie sociale.

**Propension à se porter candidat aux cantonales 2001 et aux régionales 2004 selon la catégorie socioprofessionnelle\***



\* Source : DGCL. Nombre de candidats pour 10 000 représentants de la catégorie.

manœuvre que les élus locaux peuvent se servir des localiers ou des journalistes spécialisés pour assurer la promotion de la politique qu'ils mènent. » (Koebel, 2006, 63).

« Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

**Tableau 4. Pourcentage d'élus parmi les candidats aux municipales 2001 dans chaque catégorie socioprofessionnelle, selon la taille de la commune\***

Catégories socioprofessionnelles	3500 à 9000h.	9000 à 30000 h.	30000 à 100000h.	100000h. et plus	en moyenne
Agriculteurs exploitants	51,0%	34,4%	27,6%	12,1%	46,2%
Art., comm., chefs d'entr.	39,0%	29,2%	19,0%	8,7%	30,5%
Cadres et prof. intell. sup.	50,7%	41,9%	35,8%	<b>24,9%</b>	42,7%
Professions intermédiaires	45,0%	35,9%	27,1%	15,3%	37,3%
Employés	38,3%	27,4%	16,6%	<b>7,8%</b>	29,5%
Ouvriers	29,5%	17,5%	<b>7,6%</b>	<b>10,0%</b>	21,0%
Retraités	40,7%	29,5%	16,2%	<b>7,4%</b>	31,0%
Autres prof. (ou sans prof)	36,3%	26,3%	16,6%	10,9%	27,0%
TOTAL	41,0%	31,0%	20,9%	13,1%	32,4%

\* Ces chiffres ont été calculés à partir de données fournies par la DGCL. Elles concernent tous les conseillers municipaux, pas seulement les maires.

**Tableau 5. Nombre et proportion de maires chez les ouvriers et chez les cadres et professions intellectuelles supérieures de 1983 à 2001\***

Année d'élection	1983	1989	1995	2001
Nombre de maires cadres	<b>5493</b>	<b>5923</b>	<b>6427</b>	<b>8303</b>
Nombre de cadres (en milliers)	<b>17610</b>	<b>24270</b>	<b>24270</b>	<b>34130</b>
Nombre de maires cadres pour 10 000 cadres.	<b>31,2</b>	<b>24,4</b>	<b>26,5</b>	<b>24,3</b>
Nombre de maires ouvriers	<b>797</b>	<b>682</b>	<b>678</b>	<b>561</b>
Nombre d'ouvriers (en milliers)	<b>72150</b>	<b>68590</b>	<b>68590</b>	<b>65310</b>
Nombre de maires ouvriers pour 10 000 ouvriers	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>

\* Source : DGCL pour le nombre de maires et INSEE pour les CSP (RGP 1982 pour les maires élus en 1983, RGP 1990 pour les maires élus en 1989 et 1995, et Enquête Emploi 2002 pour les maires élus en 2001).

**Tableau 6. Catégories socioprofessionnelles des maires (2001, selon la taille de la commune), des conseillers généraux (2001) et des conseillers régionaux (2004)\***

Catégories socioprofessionnelles (en 6 postes)	Maires – de 3500 hab.	Maires + de 3500 hab.	Conseillers généraux	Conseillers régionaux
Agriculteurs exploitants	<b>21,3%</b>	1,8%	5,7%	2,8%
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	7,0%	5,2%	3,8%	3,6%
Cadres et prof. intellectuelles sup.	15,5%	<b>44,5%</b>	<b>39,4%</b>	<b>41,2%</b>
Professions intermédiaires	11,8%	10,7%	9,4%	12,7%
Employés	8,5%	4,4%	6,9%	13,4%
Ouvriers	<b>2,0%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>
Retraités	29,4%	26,0%	23,1%	6,9%
Aut. prof. ou sans prof. décl. ou étud.	4,4%	7,0%	11,0%	18,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0

\* Source DGCL (site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/> 2002 pour les communes selon la taille).

Ce constat est à mettre en rapport avec le fait que certaines professions, liées à un capital culturel et un capital économique élevés, bénéficient en politique également d'un prestige plus important. L'exercice d'un mandat électif, du fait notamment de l'augmentation des responsabilités locales qu'a provoqué la décentralisation du pouvoir en France, devient un exercice de plus en plus



« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

complexe. Non seulement il faut pouvoir convaincre les électeurs et maîtriser le langage, savoir faire un discours, savoir pratiquer le contact rapproché, savoir soigner son apparence, et tout cela selon les circonstances et selon le public, mais il faut montrer des capacités réelles de compréhension des enjeux de pouvoir, des enjeux économiques et sociaux d'un territoire, savoir gérer la complexité, savoir gérer des équipes de fonctionnaires et d'élus et les faire travailler ensemble, savoir fédérer des collectivités dans une structure de coopération intercommunale... Il faut savoir mobiliser divers types de ressources, et en particulier dans le monde politique : pour organiser une campagne électorale, mais aussi, en cours de mandat, pour attirer des entreprises sur le territoire, pour trouver des ressources financières auprès de l'Etat ou auprès des instances européennes. Il faut savoir mettre en place différents types de relais avec la population et ses organisations pour afficher sa capacité à être à l'écoute des électeurs et à tenir compte de leurs demandes (permanences d'élus, réunions de quartiers, conseils de quartiers, de jeunes, de « sages »...).

Il s'agit en fait de convertir en capital politique des propriétés économiques, culturelles, sociales et symboliques liées au cursus de formation (niveau de diplôme atteint, réputation des écoles fréquentées), à la profession, mais également à l'engagement associatif ou syndical passé, à l'appartenance à divers cercles, fondations, partis ou associations d'élus, pour pouvoir mobiliser un réseau durable de relations et savoir le renouveler et l'élargir en permanence.

Les limites entre élus bénévoles et élus professionnels ne se limitent évidemment pas à un critère financier. Celui-ci est l'un des indices d'une position de pouvoir – les indemnités ont d'ailleurs été pensées comme tel –, dont l'assise peut être unique ou multiple, qui s'accompagne de compétences accumulées dans une trajectoire professionnelle et/ou militante, qui s'accumule avec le temps et les expériences électives successives. Les rapports que ces différentes sortes d'élus peuvent entretenir entre eux sont eux-mêmes dépendants du type de légitimité – lié au type de scrutin – qui les a portés au pouvoir, et qui les rend dépendants les uns des autres au sein d'une hiérarchie autant formelle qu'informelle et politique. En effet, l'analyse des travaux des assemblées délibérantes – conseils municipaux, intercommunaux, généraux ou régionaux – qui sont censées incarner la démocratie locale, montre qu'elles sont paralysées par l'allégeance inconditionnelle de la majorité aux chefs de file et par la neutralisation de l'opposition par le mode de scrutin<sup>3</sup>.

## **Bibliographie**

Bacqué M-H., Rey H., Sintomer Y. : 2005. *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte (coll. Recherche).

Balme R. : 1989. « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in Mabileau A. et Sorbets C. (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éd. Pédone (81-107).

---

<sup>3</sup> Le recueil d'une partie des données prévues initialement sont en cours de traitement et feront l'objet d'une présentation le cas échéant au moment du congrès. Il s'agit de l'analyse des entretiens approfondis avec des élus de Champagne Ardenne (dont seuls trois avaient pu être réalisés début juin 2006, c'est-à-dire à la date de remise du présent document), ainsi que l'analyse de l'écheveau complexe des cumuls de mandats locaux et nationaux des élites politiques locales marnaises, qui n'avait à cette date pas encore été possible du fait de la difficulté d'accès aux données de la Préfecture de la Marne (tableaux des conseils municipaux).

« *Dire le monde social : les sociologues face aux discours politiques, économiques et médiatiques* », Deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie, Bordeaux, 5-8 septembre 2006. Texte de l'intervention de Michel Koebel dans le Réseau thématique 1 ("Savoirs, travail et professions"), 1ère session le 5 septembre 2006 ("Les frontières de la profession : profanes, amateurs et professionnels").

- Blanc M. : 1999. « Participation des habitants et politique de la ville », in Blondiaux L., Marcou G., Rangeon F. (dir.), *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF (177-196).
- Blondiaux L., Levêque S. : 1999. « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris », in Neveu C. (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan (17-82).
- Blondiaux L., Marcou G., Rangeon F. (dir.) : 1999. *La Démocratie locale, représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.
- Blondiaux L., Sintomer Y. : 2002. « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57 (17-35).
- Bourdieu P. : 1981. « La représentation politique. Eléments pour une théorisation du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37 (3-24).
- Bourdieu P. : 1984. « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 (49-55).
- Bourdieu P. : 1996. « Sociologie et démocratie », *Zellige*, 3.
- Briquet J-L., Sawicki F. (dir.) : 1998. *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.
- Champagne P. : 1990. *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Dulong D. : 1997. *Moderniser la politique. Aux origines de la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan.
- Gaxie D. : 1998. *Le Cens caché, Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Les éditions du Seuil.
- Gaxie D. : 2000. *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien (3<sup>e</sup> édition).
- Koebel M. : 2006. *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Broissieux, Les Editions du Croquant.
- Koebel M. : 1997. *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local, Les conseils de jeunes en Alsace*, thèse de doctorat en sciences sociales, université des sciences humaines de Strasbourg.
- Koebel M. : 2000. « Les profits politiques de l'engagement associatif », *Regards sociologiques*, 20 (165-176).
- Lacousmes P., Le Galès P. : 2005. *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.
- Lacroix B. : 1994. « La "crise de la démocratie représentative en France" », *Scalpel, Cahier de sociologie politique de Nanterre*, n° 1 (6-29).
- Lagroye J. (dir.) : 2002. *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz (4<sup>e</sup> édition).
- Le Bohec J. : 1994. « Les rapports entre élus et localiers », *Politix*, 28 (100-112).
- Le Saout R. : 2001. « De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique. La question de l'élection des délégués des établissements intercommunaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 140 (73-79).
- Lefebvre R. : 2004. « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, n° 32.
- Legavre J-B. : 1994. « L'horizon local de la communication politique », *Politix*, 28 (76-99).
- Neveu C. : 2003. *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Lille, Septentrion.
- Offerlé M. : 1999. « Professions et profession politique » in Offerlé M. (dir.), *La Profession politique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Berlin (7-35).
- Petaux J. : 1994. « L'école des maires. Les associations d'élus locaux », *Politix*, 28 (49-63).